

**DELIBERATION N°2024/12**

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FREJEVILLE

Nombre de membres afférents

Au Conseil municipal : 15

En exercice : 15

Présents :

**SEANCE DU MERCREDI 13 MARS 2024**

**Présents** : M. José NUNES, Maire, M. Christophe MAURIES, premier adjoint, Mme Marie-Florence FARAL, deuxième adjointe, M. Jean-Bernard CEBE, quatrième adjointe, M. Thierry CAUSSE, M. Pierre MONTENEGRO, M. Thierry ZANARDO, M. Julien AMALRIC, Mme Laura GANSEMAN, Mme Catherine AURIOL, Mme Hélène VA, conseillers municipaux.

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Sabine GORSSE, conseillère municipale à Mme Catherine AURIOL, conseillère municipale.

M. Mathieu LAFON, conseiller municipal à M. Christophe MAURIES, 2<sup>ème</sup> adjoint.

M. Didier MAHOUX, 3<sup>ème</sup> adjoint à M. Pierre MONTENEGRO, conseiller municipal.

M. Nicolas CAUSSE, conseiller municipal à M. Jean-Bernard CEBE, 4<sup>ème</sup> adjoint

Date de la convocation : 05/03/2024

Date d'affichage : 06/03/2024

Mme Marie-Florence FARAL est nommée secrétaire de séance.

**OBJET : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police pour le projet de ralentisseur sur la RD50.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans un souci de sécurisation de la Route Départementale N° 50 sur la commune de Fréjeville, sur un tronçon situé en agglomération, à hauteur du PR 1,100, il y a lieu de mettre en place un dispositif de sécurité (de type plateau surélevé) permettant de réduire la vitesse, de sécuriser la sortie du bus de l'école ainsi que le passage piéton. Des panneaux de signalisation conformes à la réglementation en vigueur seront également apposés. Le montant du devis établi par la Société SPIE BATIGNOLLES s'élève à 15 013.60 € HT, soit 18 016.32 € TTC.

Une subvention au taux de 30 % peut être sollicitée auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions :

- APPROUVE la mise en place d'un dispositif de sécurité de type plateau surélevé permettant de réduire la vitesse, de sécuriser la sortie du bus de l'école ainsi que le passage piéton ainsi que la signalisation conforme à la réglementation en vigueur et valide le devis établi par Société SPIE BATIGNOLLES qui s'élève à 15 013.60 € HT, soit 18 016.32 € TTC.

- DECIDE d'inscrire cette somme au Budget primitif 2024,

- DECIDE de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police pour l'année 2024 et AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches nécessaires pour finaliser cette opération.

**DELIBERATION N°2024/12**

Envoyé en préfecture le 20/03/2024  
Reçu en préfecture le 20/03/2024  
Publié le 20/03/2024  
ID : 081-218100980-20240313-D\_2024\_12-DE



Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,  
José NUNES



La secrétaire de séance,  
Marie-Florence FARAL

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized, cursive script that appears to read 'Marie-Florence Faral'.